

est tombée à 22.3 millions de boisseaux, au lieu de 48.9 millions l'année précédente et la production de graine de colza, évaluée à 95 millions de boisseaux, a largement dépassé les 72.2 millions de 1970-71: les disponibilités totales de ces oléagineux en 1971-72 se répartissaient ainsi: graine de lin 48.9 millions de boisseaux et graine de colza 106 millions, ce qui représente un niveau record.

Les ventes des six grains réalisées par les agriculteurs durant la campagne agricole 1971-72 ont atteint le chiffre record de 952.2 millions de boisseaux, soit une augmentation de 21% par rapport aux 785.3 millions de boisseaux de 1970-71. Quatre grains ont progressé en 1971-72 par rapport à 1970-71, les exceptions étant l'avoine et la graine de lin. Les ventes de blé se situaient à 517.5 millions de boisseaux, soit 35% de plus que l'année précédente (384.3 millions de boisseaux), et représentaient 54% de l'ensemble des livraisons effectuées en 1971-72. Les ventes des autres grains importants, en millions de boisseaux (chiffres de 1970-71 entre parenthèses), se présentaient comme suit: avoine 32.3 (58.3), orge 295.5 (235.9), seigle 15.5 (11.6), graine de lin 21.6 (33.7) et graine de colza 69.8 (61.5).

En 1971-72, le Canada a exporté une quantité sans précédent des six principaux grains, soit 823.8 millions de boisseaux, dont 24.7 millions de boisseaux de farine de blé exprimée en blé. Les ventes de blé à l'exportation se sont élevées à 478.1 millions de boisseaux, soit environ 17% de plus qu'en 1970-71 (409.4 millions) et près de 27% de plus que la moyenne décennale de 1960-61 à 1969-70 (377.5 millions). Les exportations d'avoine se sont chiffrées à 10.2 millions de boisseaux au lieu de 13.1 millions en 1970-71. Les exportations d'orge ont atteint le niveau record de 224.3 millions de boisseaux contre 172.3 millions en 1970-71 et les exportations de seigle ont également augmenté, passant de 8.9 à 10.8 millions de boisseaux. Les exportations de graine de lin se sont accrues en 1971-72 et sont montées à 25.7 millions de boisseaux, mais les exportations de graine de colza sont tombées à 42.6 millions de boisseaux.

La consommation totale de blé au Canada a légèrement diminué en 1971-72 pour s'établir à 170.6 millions de boisseaux comparativement à 170.8 millions en 1970-71, en raison de la diminution relative des quantités utilisées comme provende, qui a plus que compensé l'augmentation des besoins en semences. L'utilisation d'avoine au Canada est passée de 370.5 millions de boisseaux à 360.1 millions et celle de seigle de 11.4 millions à 8.4 millions. L'orge s'est hissée de 291.9 millions de boisseaux à 321.4 millions. La disparition de graine de lin sur le marché intérieur est montée de 7.1 millions de boisseaux à 7.2 millions et celle de graine de colza, de 18 millions à 21.6 millions.

A la fin de la campagne agricole, le 31 juillet 1972, les stocks de blé se chiffraient à 589.4 millions de boisseaux, soit 20% de moins que l'année précédente. Les stocks des autres principaux grains en fin d'année se répartissaient ainsi: avoine 118.3 millions de boisseaux, orge 194 millions, seigle 15.5 millions, graine de lin 16 millions, et graine de colza 41.8 millions.

11.7.1.3 Accord international sur le blé 1971

Une conférence des Nations Unies sur le blé fut convoquée sous les auspices de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) à Genève en janvier 1971 dans le but de négocier un nouvel accord pour remplacer l'Accord international sur les céréales (A.I.C.) de 1967 qui devait prendre fin le 30 juin 1971. Les objectifs du Canada à la conférence étaient de conclure un accord international efficace destiné à assurer la stabilité des marchés et à maintenir pour les producteurs de blé des niveaux de prix acceptables. Dès le début il était également manifeste que le Canada n'accepterait pas un accord pouvant nuire à ses exportations de blé et que pour être acceptable il devrait comporter une répartition équitable des droits et des obligations parmi les exportateurs et entre les pays importateurs et exportateurs.

Aux termes de l'accord de 1949 et des accords internationaux ultérieurs sur le blé, seul le Canada parmi les grands pays exportateurs avait un barème de prix bien établi, le blé N° 1 du Nord étant le blé de référence et Thunder Bay le port de référence. L'A.I.C. de 1967 a tenté de raffermir les dispositions relatives à la fixation des prix en établissant des gammes de prix strictes pour les principales catégories de blé des grands pays exportateurs. Malheureusement, les prix minimum de l'A.I.C. n'ont pas été respectés par certains pays exportateurs même avant l'entrée en vigueur de l'Accord.

Avant la Conférence internationale de 1971 sur le blé, les Etats-Unis rejetèrent la formule de fixation des prix de l'A.I.C. comme base d'un nouvel accord. Il fut proposé de revenir à l'ancienne formule de fixation des prix des Accords internationaux sur le blé suivant laquelle